

ENVIRONNEMENT. La religion musulmane considère la nature et les êtres vivants comme faisant partie de La Création du Dieu Unique

La nature dans le Coran et la sunna

NOUS avons toutes et tous été témoins cet été, des hectares de forêt dévorés par les incendies, des animaux consommés par la morsure des flammes, des rivières qui s'assèchent, des pluies qui se raréfient, des espèces animales et végétales qui disparaissent sous nos yeux ; ici ou ailleurs, au sein de nos terres ou au bout du monde, qu'importe le compte à rebours de notre indifférence est lancé.

Face aux questions, le réflexe instinctif d'un musulman est de se tourner vers les deux sources religieuses que sont le Coran (révélation divine) et la sunna (tradition prophétique) et ceci dans les moments de joie ou d'angoisse.

Le Coran et la sunna peuvent apprendre à certains et rappeler à d'autres l'importance de l'environnement naturel dans lequel nous vivons, nous évoluons en symbiose et ne plus le voir comme une vulgaire valeur mercantile. Il en va de notre survie à tous.

1) Place de la nature dans l'islam

La religion musulmane considère la nature et les êtres vivants comme faisant partie de La Création du Dieu Unique. On le retrouve parmi ses noms et attributs divins : Le Formateur « Al-Musawwir », « Le Créateur « Al-Khâliq », etc., d'importance équivalente. D'ailleurs plus d'une vingtaine de chapitres de sourates ont un nom en lien direct avec la nature (végétal, animal, minéral, astral, etc.) : al-Namî « Les Fourmis », al-Najm « L'Etoile », al-Ra'd « Le Tonnerre », al-Hadîd « Le Fer », etc.

Le mot nature dans la langue arabe originelle n'a aucune équivalence car elle ne sépare jamais l'être humain de la nature qui l'entoure, elle se définit comme son environnement vital.

Le rappelle ce hadith rapporté par 'Abdallah ibn 'Amrû dans lequel le Prophète Mohamed a dit : « Par Celui qui détient

l'âme de Mohammed dans Sa main, il est certain que le croyant est comme l'abeille ; lorsqu'elle mange, elle mange de bonnes choses ; si elle donne, elle donne de bonnes choses ; et si elle se pose sur une plante, elle ne la casse pas et ne la détériore pas » (recueil de l'imam Ahmed)

2) Importance de l'environnement naturel dans les textes religieux

Pour respecter la nature, le croyant doit d'abord prendre conscience de son insignifiance face à la majesté de son environnement naturel, comprendre son importance vitale et en assumer sa responsabilité en cas de manquement ou d'exactions néfastes :

« Et ne semez pas la corruption sur la terre après qu'elle ait été réformée. Et invoquez-Le avec crainte et espoir, car la miséricorde d'Allah est proche des bienfaisants. C'est Lui qui envoie les vents comme une annonce de Sa Miséricorde. Puis, lorsqu'ils transportent une nuée lourde, Nous la dirigeons vers un pays mort [de sécheresse], puis Nous en faisons descendre l'eau, ensuite Nous en faisons sortir toutes espèces de fruits... »

(Coran Sourate al A'raf « Le mur », verset 56 à 57)

« La corruption est apparue sur la terre et dans la mer à cause de ce que les gens ont accompli de leurs propres mains ; afin qu'[Allah] leur fasse goûter une partie de ce qu'ils ont œuvré ; peut-être reviendront-ils (vers Allah). »

(Coran Sourate ar-Rum « Les Romains », verset n° 41)

Mais aussi dans les propos du Prophète (hadiths) qui révèle sans jamais contraindre les Hommes à étendre et faire prospérer la nature elle-même et ne jamais se soumettre au désespoir.

Le Prophète Mohammed, a dit : « Quiconque a planté un arbre et veillé sur sa bonne conservation et son entretien



→ Jardins de Battir (Palestine) inscrit à l'Unesco.

jusqu'à ce qu'il produise ses fruits, est considéré comme ayant fait une aumône pour chacun de ses fruits (mangé par un oiseau, un homme ou un quadrupède)». (Recueil de

l'imam Ahmad).

Aussi, le Prophète Mohammed a dit : « Si la fin du monde venait à survenir alors que l'un d'entre vous tenait dans sa main une plante, alors s'il peut

la planter avant la fin du monde, qu'il le fasse ! » (Recueil de l'imam Ahmad).

3) Cas pratiques historiques

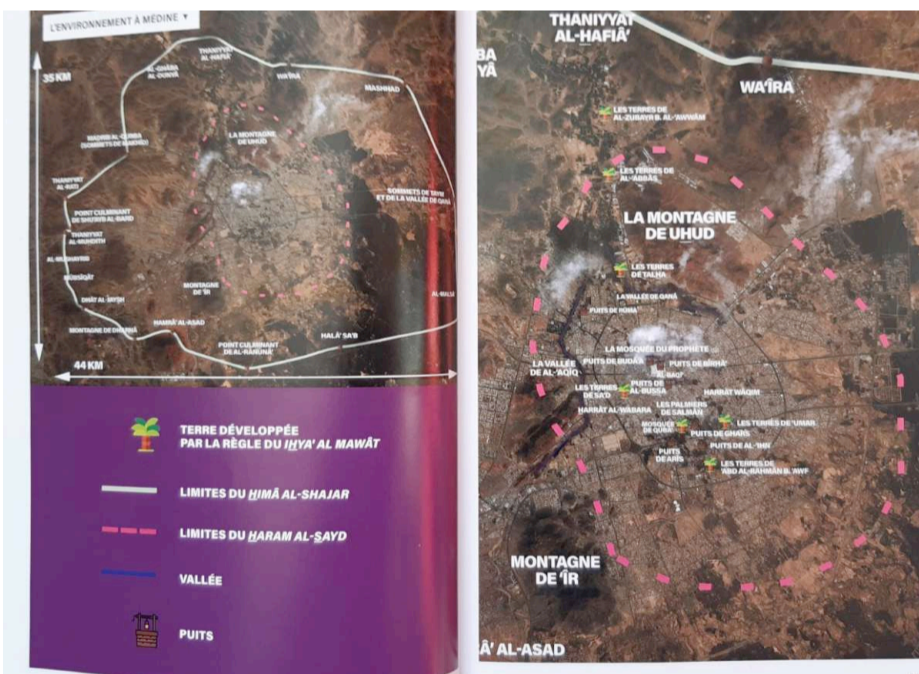
Il y a 1442 ans, lors de la rédaction de la 1^{re} charte citoyenne rassemblant chaque citoyen de Médine, un volet écologique y apparaissait pour rendre salubre la localité en y interdisant toute chasse à 6 km et abattage de la flore à 20 km à la ronde.

Y compris en cas de conflit armé, la protection de la faune et de la flore est une obligation religieuse dans la religion musulmane.

En conclusion : Plantons et cultivons car dans notre langue française, la culture désigne aussi bien le maraîchage (nature matérielle) que l'apprentissage de nouvelles connaissances (savoir immatériel).

Pour les intéressés, un ouvrage accessible et conseillé : « Miséricorde – la vie de Muhammad- Dossier Environnement » rédigé par l'Institut SIRA.

Etienne, membre de l'Association Culturelle Islamique



→ Aménagement d'environnement à Médine (en l'an 579).